

Politique de la Ville - Secteur Economie Sociale - Subvention à l'Association Mission Locale pour la participation au projet «L'Aventure des Métiers»

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Mission Locale a organisé pour 25 jeunes, suivis dans le cadre des permanences de quartier, une journée au Forum National «L'Aventure des Métiers», salon qui s'est tenu à la Villette en février 1996.

L'opération, conduite par les Correspondants-Emploi-Formation des quartiers de Clairs-Soleils, la Grette, Montrapon, Palente et Planoise, a permis aux jeunes Bisontins de découvrir diverses professions et les nouvelles formes d'accès à l'entreprise (alternance...).

La Mission Locale sollicite une aide exceptionnelle de 9 200 F pour couvrir le déficit de l'opération, non retenue au titre du contrat de ville, et financée par elle-même et par le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes.

Il est proposé au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 9 200 F.

En cas d'accord, la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 92.91/65748.47020 après transfert du chapitre 92.45.65748.47040.

M. DUVERGET : Je voulais savoir ce qu'il allait advenir des locaux de la Mission Locale espace jeunes qui se situent place Flore dans la mesure où il y a un déplacement semble-t-il de l'ensemble des activités d'information des jeunes sur Planoise. Ces locaux ayant été aménagés il y a relativement peu de temps, vont-ils rester occupés par des services de la Ville ?

M. THIRIET : Le Conseil d'Administration de la Mission Locale qui s'est réuni la semaine dernière, a décidé d'accepter l'idée d'une implantation à la maison des services publics telle que M. le Préfet et M. le Maire l'avaient souhaitée. Le vote a été obtenu à une majorité confortable. Nous avons mis un petit bémol dans la mesure où effectivement la Région ne semble pas avoir été tenue au courant très directement mais ce n'est pas de notre fait ni de la Municipalité ni de la Mission Locale, si bien qu'il a été émis le vœu que la Région soit très rapidement informée. Mais nous y réfléchissons à condition bien sûr que les services d'Etat montrent l'exemple. Nous en étudions en ce moment le coût pour la Ville en prenant en compte que lors de sa visite, M. GAUDIN a promis d'une part des crédits provenant des fonds de la réforme de l'Etat et d'autre part une petite subvention, ces aides engendrant une diminution du coût au mètre carré. Ces conditions étant données, la décision de départ définitif pourrait être prise au retour du dossier technique fin janvier, début février. Pour le deuxième point, je crois que la Municipalité envisage d'affecter les locaux libérés dans le dernier semestre 1998 ou peut-être le premier semestre 1999, à des utilisations associatives.

M. LE MAIRE : Tout cela, bien entendu, est aléatoire puisque le conseil d'administration a émis le principe d'un départ soit d'une antenne, soit de la mission locale complète. Si la totalité des locaux est libérée, ces locaux seraient disponibles et la ville les utilisera pour une autre maison des associations comme nous en avons une du côté de Palente.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Politique de la Ville et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 27 décembre 1996.